

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.946
12 février 2004

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT QUARANTE-SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève
le jeudi 12 février 2004, à 10 h 30

Président: M^{me} Amina MOHAMED (Kenya)

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 946^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Sont inscrits aujourd'hui sur la liste des orateurs, l'Ambassadeur de Pologne, M. Jakubowski, l'Ambassadeur de Chine, M. Hu, le représentant de la République populaire démocratique de Corée, M. Jang, et l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique, M^{me} Sanders.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au premier orateur inscrit, l'Ambassadeur de Pologne, M. Krzysztof Jakubowski.

M. JAKUBOWSKI (Pologne) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, comme c'est la première fois que je prends la parole en séance plénière de la Conférence du désarmement sous votre direction, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à ce poste important. Permettez-moi également de vous remercier, ainsi que vos prédécesseurs, des efforts inlassables que vous avez déployés dans l'espoir de voir la Conférence entreprendre des travaux de fond.

Afin de mieux structurer notre réflexion sur la Conférence du désarmement, nous devrions revenir aux considérations essentielles que sont la pertinence de la Conférence du désarmement face aux nouvelles conditions de la sécurité internationale, sa capacité à engager des négociations compte tenu de la situation actuelle et son aptitude à créer un cadre d'action, c'est-à-dire en adoptant un ordre du jour et un programme de travail. Cela nous aiderait à apporter des réponses plus claires et plus complètes aux questions souvent posées par nos capitales.

La Conférence du désarmement, en tant qu'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, a toujours une raison d'être. Le monde d'aujourd'hui nous place face à des défis terribles en matière de désarmement et de non-prolifération. Des questions telles que la prolifération des armes de destruction massive, le respect des traités internationaux de désarmement, ainsi que la limitation des armements et le désarmement à l'échelon régional, semblent plus importantes aujourd'hui que pendant la guerre froide, époque durant laquelle la Conférence a connu son heure de gloire, comme nous aimons à le dire aujourd'hui, si l'on en juge, bien entendu, par le nombre de traités négociés. Quelle autre instance multilatérale que la Conférence est en mesure de traiter de ces questions? Quelle autre instance peut réunir des pays représentant toutes les régions et des États parties à divers traités de désarmement pour la négociation d'accords mondiaux dans ce domaine? Quel autre organe est en mesure de protéger des intérêts nationaux sensibles dans le domaine de la limitation des armements en suivant la règle du consensus? Nous estimons que la Conférence du désarmement est, en l'espèce, l'instance la plus appropriée. De plus, comme ont coutume de le dire nombre de ceux ici présents, si la Conférence du désarmement n'existait pas, il faudrait l'inventer. Justement, notre force est que nous n'avons pas à l'inventer. Ce que nous devons faire, c'est réfléchir aux moyens qui nous permettraient de reprendre nos travaux de fond. D'où l'autre sujet que je voulais aborder: Pouvons-nous entreprendre des négociations à la Conférence du désarmement?

À cet égard, j'aimerais faire une première observation. Je suis convaincu que, bien que nous n'ayons pas adopté de programme de travail ni mené de négociations depuis 1998, nous avons effectué et continuons d'effectuer un travail de fond. Les séances plénières, les séances informelles, les séminaires et les événements parallèles sont largement exploités pour expliquer les vues de chacun et rapprocher les positions des uns et des autres. Je vous ennuie peut-être car cela fait des années que je dis les mêmes choses, mais c'est là, réellement, ma conviction

(M. Jakubowski, Pologne)

profonde. Je suis en effet persuadé que chaque jour qui passe nous rapproche du début des négociations. Ce que nous nous efforçons de faire, ici, c'est d'entreprendre des négociations sur la base d'un consensus quant à leur aboutissement. Ce que nous attendons de la reprise des négociations, c'est qu'elles produisent des résultats tangibles et de nouveaux traités de désarmement. C'est pourquoi, j'en suis sûr, les efforts que nous déployons maintenant pour jeter les bases de négociations fructueuses constituent un travail de fond.

Quant à la question, souvent posée, de savoir si nous pouvons commencer à négocier ici, ma réponse est affirmative. Permettez-moi seulement de vous rappeler qu'en 1998 la Conférence a accepté le rapport du Comité spécial qui avait entamé des négociations en vue d'un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. J'étais présent ce jour-là et j'étais probablement l'un des rares, ici, à l'avoir été. J'ai assisté à l'adoption de cette décision et j'y ai participé. Ce faisant, la Conférence a également approuvé la conclusion du rapport de ce comité, qui recommandait notamment «de rétablir le Comité spécial au début de la session de 1999». Je suis d'avis que le rétablissement aujourd'hui de ce comité doit être conçu comme un moyen capital de redonner son autorité à la Conférence et que cela témoignerait de notre aptitude à appliquer de manière cohérente des décisions adoptées par consensus.

L'année 2003 nous a permis de progresser et de nous rapprocher de notre objectif: entreprendre un travail de fond. Le programme de travail proposé par les cinq Ambassadeurs, tous anciens Présidents de la Conférence, constitue un point de départ pour le rapprochement de nos positions. Leur proposition a créé un nouvel élan qui a donné naissance à des idées neuves dans les capitales de certains pays clefs et suscité des points de vue novateurs qui constitueront, je l'espère, un nouveau départ. Les consultations menées par les Présidents de la Conférence ont préparé le terrain à une entente sur de nombreuses questions, que ce soit sur des questions de fond ou sur celle d'une participation accrue de la société civile à nos travaux.

Les efforts déployés l'année dernière nous ont notamment permis – et c'est là un résultat important – de mieux comprendre la nécessité de renoncer aux «couplages», une approche qui a été le principal obstacle à la reprise des négociations. Nous savons tous que c'est précisément cette approche qui a paralysé nos travaux et non la règle du consensus. J'espère que l'esprit de consensus – au sens d'une responsabilité partagée pour le progrès de nos travaux – prévaudra dans nos délibérations à venir.

Si nous voulons dresser un état complet des conditions nécessaires à la reprise des négociations, nous devons examiner les questions relatives à l'ordre du jour et au programme de travail. J'aimerais évoquer ces questions, car elles semblent revêtir une importance capitale pour une meilleure compréhension du cadre dans lequel s'inscrivent nos travaux.

Les paragraphes 27 et 28 du Règlement intérieur de la Conférence sont bien connus de tous. Ils concernent l'adoption de l'ordre du jour et l'établissement d'un programme de travail. Le Règlement intérieur est clair. Toutefois, son interprétation et la manière dont il a été appliqué me font penser que nous nous sommes laissés entraîner dans un labyrinthe sans issue. Pouvons-nous, malgré tout, en sortir? La position de la Pologne à cet égard est la suivante.

(M. Jakubowski, Pologne)

La Conférence devrait adopter un ordre du jour, et ce faisant, tenir compte des recommandations de l'Assemblée générale et des «dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement», comme il est précisé dans l'introduction du Règlement intérieur. Pouvons-nous cependant aller plus loin et essayer de concilier ces recommandations avec nos impératifs actuels? Concilier ne signifie pas nécessairement changer, mais plutôt réfléchir différemment à l'ordre du jour, en le considérant, notamment, comme un cadre permettant d'apporter une réponse effective à des défis d'un genre nouveau.

Les déclarations présidentielles faites lors de l'adoption de l'ordre du jour ont mis en évidence la signification du paragraphe 30 du Règlement intérieur, qui dispose que «tout État membre de la Conférence a le droit de soulever en séance plénière une question ayant trait aux travaux de la Conférence». Cela signifie que l'on peut, par exemple, traiter de questions jamais examinées dans le cadre de l'ordre du jour «consacré». De quelle manière? Eh bien, ne pourrions-nous pas traiter des armes de destruction massive et du terrorisme au titre du point 2 de l'ordre du jour? Ou examiner les questions relatives au respect des engagements au titre du point 6? De même, ne pourrions-nous pas discuter des mesures de renforcement de la confiance dans le domaine des armes classiques au titre du point 7? Ma réponse à ces questions ainsi qu'à un certain nombre d'autres est affirmative. Cette approche permettrait de rétablir l'autorité de la Conférence et de démontrer qu'elle est capable de s'adapter aux nouvelles conditions de la sécurité internationale. Parallèlement, la Conférence du désarmement prouverait ainsi son efficacité et montrerait qu'elle peut rester un pôle des efforts multilatéraux de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération.

Qu'il me soit permis, à ce stade, d'évoquer la question du programme de travail. Un programme de travail complet a évidemment l'avantage de tenir compte de questions prioritaires pour les États membres de la Conférence. Pourtant, comme il ressort de plusieurs déclarations faites récemment (de la déclaration de l'Ambassadrice Inoguchi lors des consultations présidentielles ouvertes à tous, du 19 décembre dernier, à celles des Ambassadeurs Trezza et Miranda, la semaine dernière), il semble que les délégations ne soient pas d'accord pour traiter simultanément de tous les points figurant dans le projet de programme de travail qui nous est proposé et qu'elles ne disposent pas, non plus, des capacités nécessaires à cette fin. Que devons-nous faire dans cette situation? Permettez-moi de citer une fois encore le Règlement intérieur de la Conférence.

En premier lieu, le paragraphe 18 du Règlement intérieur établit clairement que «la Conférence conduit ses travaux et prend ses décisions sur la base du consensus», ce qui, à mon avis, clarifie la situation: si un point de l'ordre du jour ne recueille pas le consensus, aucune décision ne peut être prise sur ce point, ce qui empêche l'ouverture de négociations dans l'immédiat. À mon sens, s'il n'y a pas de terrain d'entente sur une question donnée, nous devons nous efforcer de rechercher le consensus pour commencer des travaux de fond. Parallèlement, nous devons commencer sans plus tarder à travailler sur les questions qui ont déjà fait l'objet d'un accord.

(M. Jakubowski, Pologne)

En second lieu, le paragraphe 23 du Règlement intérieur permet à la Conférence de créer des organes subsidiaires, «y compris lorsque les conditions nécessaires pour négocier un projet de traité ou d'autres projets de texte paraissent réunies». Cela signifie que des organes subsidiaires peuvent être créés pour négocier de nouveaux traités. Le terme «y compris» suggère toutefois que des organes subsidiaires peuvent être établis pour examiner des questions autres que celles ayant trait à la négociation de traités et acceptées comme telles par tous les États membres. Cette pratique est depuis longtemps reconnue.

Pour résumer, peut-être pourrions-nous considérer le programme de travail comme étant davantage un «calendrier d'activités» de la Conférence (ainsi que le Règlement intérieur le suggère) qu'un texte difficilement négocié. Cela nous donnerait la souplesse voulue, ce qui, conjugué aux règles fondamentales de fonctionnement de la Conférence (en particulier la règle du consensus), nous donnerait les moyens d'établir une «feuille de route» qui serait en réalité un programme de travail contenant les éléments ayant fait l'objet d'un accord et sur lesquels on pourrait immédiatement commencer à travailler. Les éléments en suspens continueraient d'être discutés en attendant de faire l'objet d'un accord.

Je suis convaincu que, en ce qui concerne les questions de l'ordre du jour et du programme de travail, un esprit d'innovation, exempt de stéréotypes, peut nous permettre de progresser. Cette approche devrait s'appliquer à la Conférence tout entière. Celle-ci ne peut relever les défis actuels que dans la mesure où nous – les délégations ici présentes et les décideurs dans nos capitales – adaptons notre manière de penser. Cela nécessite créativité et courage.

Qu'il me soit permis d'aborder, enfin, quelques questions qui sont actuellement examinées à la Conférence, tant officiellement qu'informellement. Ma délégation appuie votre proposition, Madame la Présidente, de tenir des séances plénières informelles. C'est là, en effet, un moyen légitime pour la Conférence de mener ses travaux, comme établi par les paragraphes 19 et 22 du Règlement intérieur. Permettez-moi également de rappeler qu'en 2001 le Coordonnateur spécial pour la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Kariyawasam, a indiqué à l'issue de ses consultations que les délégations étaient dans l'ensemble d'accord pour «recourir plus largement et plus fréquemment aux consultations informelles et ouvertes à tous».

Nous estimons toutefois que de telles séances plénières informelles devraient être axées sur les résultats. Il faudrait nous donner, dans ces débats, une réelle latitude pour faire avancer nos travaux. Nous devons donc bien structurer ces débats et nous y préparer à fond. Permettez-moi de citer une fois encore le rapport de l'Ambassadeur de Sri Lanka dans lequel il indiquait qu'il semblait y avoir un accord général sur la question de la désignation de «collaborateurs du Président», un mécanisme bien connu qui pourrait être largement utilisé. À mon sens, la question de la désignation de collaborateurs du Président pourrait être étudiée dans le cadre des préparatifs de nos séances informelles. Les collaborateurs du Président pourraient élaborer un document officieux présentant, par exemple, des propositions relatives au fond et à la structure des débats en séances plénières informelles. Ces propositions devraient évidemment être soumises à la Conférence en séance plénière pour adoption.

(M. Jakubowski, Pologne)

Enfin, qu'il me soit permis de toucher au thème des questions jamais abordées ou nouvelles. Je tiens à féliciter l'Ambassadeur de France d'avoir évoqué ce thème. Comme nous pouvons le constater maintenant – et je pense que ce point est clair – ses propos ont insufflé un nouvel élan à la réflexion générale concernant la Conférence. Permettez-moi de souligner l'importance de ces questions dans le contexte actuel de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation estime que ces questions nouvelles pourraient être examinées au cours de séances plénières informelles. Cela nous permettrait également de réfléchir plus largement à la sécurité internationale et au désarmement dans un cadre multilatéral. Permettez-moi aussi de souligner que la Conférence du désarmement est l'instance appropriée pour relever ce défi intellectuel.

J'ai comparé tout à l'heure la situation dans laquelle nous nous trouvons à un labyrinthe. À vrai dire, nombre d'entre nous pensent que nous arpentons sans cesse le même dédale de couloirs sans parvenir à en trouver l'issue. Qu'il me soit toutefois permis de rappeler que nous pouvons tirer deux leçons du mythe du courageux Thésée et de son combat contre le Minotaure dans le labyrinthe: la première est que le Minotaure est faillible et qu'il existe une issue au labyrinthe; la seconde est que, lorsque Thésée tua le Minotaure, il découvrit avec stupeur que le visage de ce dernier était le reflet du sien.

J'espère sincèrement que le savoir-faire et le talent de tous ceux présents dans cette salle nous permettront, si nous faisons preuve de créativité et d'innovation, de trouver l'issue du labyrinthe.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Pologne pour cette importante déclaration ainsi que pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à l'Ambassadeur de Chine, M. Hu.

M. HU (Chine) (traduit du chinois): Madame la Présidente, ma délégation vous remercie sincèrement pour les efforts constructifs que vous avez déployés pour faciliter la reprise des travaux de fond à la Conférence du désarmement. Nous constatons avec satisfaction que, grâce à vous, la Conférence sera désormais en mesure d'enregistrer des résultats réjouissants. Nos félicitations vont également à votre prédécesseur, l'Ambassadrice du Japon, M^{me} Kuniko Inoguchi, pour sa précieuse contribution.

Cette année, nous aurons beaucoup à faire, entre la Conférence du désarmement, les réunions du Groupe d'experts gouvernementaux établi par les États parties à la Convention sur certaines armes classiques, la Commission du désarmement de l'ONU, la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005, les réunions d'experts organisées par les États parties à la Convention sur les armes biologiques et la Première Commission de l'Assemblée générale. Cela montre que les tâches, les objectifs et le programme en matière de désarmement et de limitation des armements, au sens traditionnel, sont loin d'être achevés et qu'ils appellent des efforts supplémentaires de notre part. Parallèlement, nous devons adopter une approche sérieuse face aux nouvelles conditions de sécurité et aux questions et menaces qui sont liées à la sécurité. Il est par conséquent impératif que nous traitions de tous ces problèmes de manière approfondie et équilibrée, qu'il s'agisse de promouvoir la limitation des armements, le désarmement et la sécurité dans le cadre de la Conférence du désarmement ou dans un contexte mondial.

(M. Hu, Chine)

La non-prolifération est en passe de devenir une question capitale dans le domaine de la sécurité internationale. Le Gouvernement chinois a toujours recommandé l'interdiction et l'élimination totales de tous les types d'armes de destruction massive et est résolument opposé à leur prolifération.

Depuis de nombreuses années, la Chine a constamment renforcé et amélioré sa législation en matière de non-prolifération, conformément au principe de la primauté du droit. À cette fin, une série de lois et de règlements a été promulguée dans les domaines nucléaire, biologique, chimique et militaire, ainsi que dans le domaine des missiles; en outre, des mesures strictes et efficaces de contrôle des exportations ont été adoptées.

Le 3 décembre 2003, le Gouvernement chinois a publié un Livre blanc sur la politique et les mesures de la Chine pour prévenir la prolifération. Cet important document énonce explicitement la politique et les mesures adoptées par la Chine dans le domaine de la non-prolifération. Ce document décrit pour la première fois de manière systématique les éléments du système chinois de contrôle des exportations d'armes de destruction massive et les mesures précises adoptées pour assurer le respect des lois et règlements régissant ce système et l'application stricte de ces textes. La publication de ce Livre blanc montre clairement la volonté sincère du Gouvernement chinois d'empêcher la prolifération et permettra aux départements gouvernementaux et aux entreprises établies en Chine de connaître ces politiques, lois et règlements et de les appliquer. Il permettra également à la communauté internationale de comprendre de manière globale, objective et exacte la politique et les pratiques adoptées par la Chine dans le domaine de la non-prolifération.

Le système chinois de contrôle des exportations comprend des mesures internationalement reconnues, telles qu'un système d'enregistrement des exportations, un système de licence, des certifications d'utilisation finale et d'utilisateur final, une méthode de contrôle informatisé, un mode d'examen et d'approbation des exportations compte tenu de l'objectif de non-prolifération, le principe de vérification systématique et un système de sanctions.

Les départements gouvernementaux concernés ont déployé d'importants efforts pour assurer l'application effective des lois et règlements sur le contrôle des exportations qui ont été adoptés en vue de garantir la non-prolifération, y compris en renforçant les organismes de contrôle des exportations, en diffusant les politiques et réglementations adoptées, notamment par le biais de modules de formation à l'intention des entreprises, en ouvrant des enquêtes sur les cas de violation et en appliquant des sanctions appropriées aux contrevenants.

Le Gouvernement chinois attache une haute importance aux enquêtes et à l'application de sanctions appropriées en cas de violation de la législation relative à la non-prolifération. Les départements compétents mèneront des enquêtes approfondies sur les cas éventuels d'exportation illicite, et, selon la gravité de la violation considérée, appliqueront les sanctions administratives appropriées ou saisiront les instances judiciaires compétentes afin qu'elles déterminent les sanctions pénales voulues. Ces dernières années, le Gouvernement chinois a ouvert un certain nombre d'enquêtes sur des cas d'exportation illicite. Les groupes et les individus impliqués dans ces cas ont été condamnés en conséquence, conformément à la loi.

(M. Hu, Chine)

Les efforts internationaux déployés dans le domaine de la non-prolifération et les politiques et mesures nationales de non-prolifération sont complémentaires. Au fil des années, la Chine a participé activement à l'élaboration, à l'amélioration et au développement de régimes multilatéraux de non-prolifération. La Chine a signé tous les accords internationaux pertinents en matière de non-prolifération et est membre de presque toutes les organisations internationales spécialisées dans ce domaine. En septembre dernier, le Ministre chinois des affaires étrangères, M. Li Zhaoxing, a adressé une lettre au Président du Régime de contrôle de la technologie des missiles, plus connu sous le sigle anglais MTCR, pour lui indiquer que la Chine était prête à envisager de devenir membre du MTCR. Les premiers pourparlers entre la Chine et les représentants du MTCR ont eu lieu il y a deux jours. Le 26 janvier 2004, la Chine a demandé son admission au Groupe des fournisseurs nucléaires. La Chine continuera à l'avenir de participer activement aux efforts internationaux de non-prolifération et d'œuvrer dans le cadre des Nations Unies à la préservation et au renforcement du système juridique international existant en matière de non-prolifération. La Chine compte renforcer ses consultations et ses échanges avec les mécanismes multilatéraux de non-prolifération et continuer de prendre une part active aux débats internationaux sur la non-prolifération afin de faciliter l'élaboration et l'amélioration de régimes internationaux de non-prolifération et de contribuer à la promotion de la paix, de la stabilité et du développement à l'échelle internationale.

Le 27 janvier 2004, le Président de la Chine, M. Hu Jintao, et le Président de la France, M. Jacques Chirac, ont publié une déclaration conjointe qui contient une série de propositions de base visant à promouvoir la limitation des armements et à prévenir la prolifération. Je cite:

«La Chine et la France réaffirment l'importance du respect et du renforcement des instruments internationaux de maîtrise des armements et de non-prolifération ainsi que leur volonté de lutter résolument contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. À cette fin, elles sont convenues de renforcer leur coopération et leurs échanges dans les domaines de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du contrôle des exportations sensibles, notamment par la création, dans le cadre de leur dialogue stratégique, d'un groupe de travail sur la maîtrise des armements et la non-prolifération. Attachées au strict respect du Traité sur la non-prolifération, la France et la Chine réaffirment l'importance de ce traité et leur volonté d'œuvrer en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Elles réaffirment également leur attachement au strict respect de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques. Elles approuvent le principe de la convocation d'un sommet du Conseil de sécurité de l'ONU sur la non-prolifération. La France salue le développement par la Chine d'une réglementation nationale sur le contrôle des exportations sensibles et exprime son soutien à l'admission de la Chine le plus tôt possible au MTCR et, à terme, à d'autres régimes multilatéraux de contrôle des exportations. La France et la Chine rappellent l'importance de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.»

(M. Hu, Chine)

En octobre dernier, la Chine a lancé avec succès le vaisseau spatial habité *Shengzhou 5*, événement qui non seulement témoigne des progrès significatifs réalisés par la Chine dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace, mais aussi s'inscrit dans les efforts déployés par la communauté internationale dans son ensemble pour explorer l'espace. L'espace est l'apanage de l'humanité, et il est dans l'intérêt de l'humanité d'empêcher que des armes soient implantées dans ce milieu et que celui-ci ne devienne le «quatrième élément» exposé à une course aux armements et à la guerre. La Chine continue de penser que la Conférence du désarmement devrait parvenir à un accord sur un programme de travail, tel que celui proposé par les cinq Ambassadeurs et figurant dans le document CD/1693/Rev.1, afin d'entreprendre des travaux de fond sur d'importantes questions à l'ordre du jour, comme la prévention d'une course aux armements dans l'espace et l'élaboration et la négociation d'un instrument juridique international dans ce domaine.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Hu pour sa déclaration très complète. Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, M. Jang Chun Sik.

M. JANG (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais): D'emblée, Madame la Présidente, qu'il me soit permis de vous féliciter, au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, en ce début de session. J'espère que, sous votre direction, la Conférence établira de bonnes bases pour l'obtention de résultats tangibles. Je saisis cette occasion pour féliciter vos prédécesseurs de leur contribution importante à la direction des travaux de la Conférence en 2003.

Nous nous félicitons que, sous votre présidence, un ordre du jour ait été adopté pour 2004. La République populaire démocratique de Corée estime que la priorité demeure de parvenir rapidement à un accord sur le programme de travail. À cet égard, ma délégation est d'avis que la proposition des cinq Ambassadeurs reste une bonne base de travail, même si cette proposition doit encore être ajustée. Par conséquent, la République populaire démocratique de Corée appuie la proposition des cinq Ambassadeurs et considère que ses éléments ne devraient pas être dissociés.

La question du désarmement nucléaire devrait être la première priorité de tous travaux de la Conférence du désarmement. L'objectif du désarmement général ne sera atteint que lorsque le désarmement nucléaire sera une réalité et que les armes nucléaires auront été totalement éliminées.

Plus d'une décennie s'est écoulée depuis la fin de la guerre froide et le monde a célébré l'entrée dans un nouveau siècle. Cependant, la mentalité de la guerre froide prévaut toujours dans le domaine du désarmement et les puissances nucléaires s'appuient plutôt plus que moins sur les armes nucléaires. L'émergence récente de la doctrine sur les attaques nucléaires préventives contre des États souverains et les tentatives unilatérales de mise au point d'armes nucléaires de moindre capacité compromettent davantage le processus de désarmement général, en particulier de désarmement nucléaire.

(M. Jang, République populaire démocratique de Corée)

La question des garanties de sécurité inconditionnelles à donner aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi des armes nucléaires est devenue une question cruciale eu égard au désarmement nucléaire et au but du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ne traiter que de la non-prolifération des armes nucléaires est une manière d'éviter la question des garanties de sécurité négatives. Or cette question est vitale pour les États non dotés d'armes nucléaires et pour le désarmement nucléaire mondial.

Au cours des 50 dernières années, les puissances nucléaires ont pris des engagements disparates en matière de garanties de sécurité négatives. Dans les faits, cependant, la menace de l'emploi des armes nucléaires contre des États dépourvus de telles armes est ouvertement brandie par l'une des puissances nucléaires et même intégrée dans sa politique: Faut-il rappeler que les engagements pris par ces puissances sont unilatéraux, conditionnels et juridiquement non contraignants? De tels engagements ne pourront jamais empêcher le déclenchement d'une guerre nucléaire.

À cet égard, la délégation de la République populaire démocratique de Corée demande instamment l'abandon de la doctrine des attaques nucléaires préventives et l'élaboration d'arrangements internationaux juridiquement contraignants garantissant les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.

La République populaire démocratique de Corée estime en outre que l'égoïsme et le double langage en matière de non-prolifération ne devraient pas être tolérés. Nous sommes convaincus que la non-prolifération nucléaire ne perdurera réellement que si les États non dotés d'armes nucléaires reçoivent l'assurance, en vertu d'engagements juridiquement contraignants, que leur indépendance, leur intégrité territoriale et leur souveraineté seront protégés contre l'emploi ou la menace de telles armes.

La communauté internationale doit d'urgence prévenir le déploiement d'armes et une course aux armements dans l'espace. Avec l'abrogation du Traité ABM et la mise au point accélérée d'un système de défense antimissile, l'espace risque d'être militarisé.

Nous ne devons pas tolérer que l'espace devienne un lieu d'affrontement militaire; il doit être utilisé à des fins pacifiques, en tant qu'héritage commun de l'humanité. Par conséquent, la République populaire démocratique de Corée est convaincue qu'un instrument international juridiquement contraignant doit être élaboré pour prévenir une course aux armements dans l'espace. À cet égard, nous estimons que la proposition formulée par la République populaire de Chine et la Fédération de Russie concernant la négociation d'un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace est de nature à contribuer à l'avènement d'un monde de paix.

Nous partageons le point de vue exprimé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans le message qu'il a adressé cette année à la Conférence, à savoir que, sans volonté politique, il sera impossible de faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve aujourd'hui et d'en relancer les travaux.

(M. Jang, République populaire démocratique de Corée)

En conclusion, la délégation de la République populaire démocratique de Corée exprime l'espoir que la Conférence sera bientôt en mesure de conclure un accord sur un programme de travail complet et équilibré et d'entreprendre ainsi des travaux de fond, en accordant la priorité aux questions du désarmement nucléaire, des garanties de sécurité négatives et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique, M^{me} Jackie Sanders.

M^{me} SANDERS (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, c'est la première fois que je prends la parole en ma qualité de représentante des États-Unis d'Amérique à la Conférence du désarmement et je suis particulièrement honorée que cela se fasse sous votre présidence. Vous avez fait preuve d'une énergie et d'un talent exceptionnels au cours des premières semaines de la session 2004 de la Conférence, qui ont beaucoup impressionné la nouvelle venue que je suis. Vous avez aussi largement contribué à ce que cette instance importante accorde toute l'attention voulue aux questions qui se posent à la communauté internationale en matière de sécurité.

Je voudrais appeler votre attention et celle de nos collègues ici à Genève sur le discours prononcé hier par le Président Bush à l'Université de la défense nationale à Washington. Le Président a évoqué une préoccupation majeure de tous les pays: la prolifération des armes de destruction massive et les mesures qui doivent être prises pour amplifier les efforts mondiaux en vue d'enrayer la propagation d'armes meurtrières.

J'ai demandé au secrétariat de distribuer le texte du discours du Président Bush à toutes les délégations d'États membres et observateurs présents dans cette salle. Je demande également que ce texte soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement.

Madame la Présidente, je me réjouis à la perspective de travailler étroitement, au cours des semaines et mois à venir, avec vous-même, avec la Présidente entrante, M^{me} Rajmah Hussain, ainsi qu'avec toutes les délégations.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice Sanders de sa déclaration et de la communication à la Conférence du texte du discours prononcé par le Président Bush sur la prolifération des armes de destruction massive.

La liste des orateurs est épuisée. Avec votre permission, j'aimerais maintenant suspendre la séance pour 15 minutes, afin de pouvoir finaliser quelques points de détail sur deux propositions que je compte ensuite vous soumettre pour examen. Si vous en êtes d'accord, je vais donc suspendre la séance pendant une quinzaine de minutes.

La séance est suspendue à 11 h 10; elle est reprise à 12 h 5.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Nous reprenons notre séance plénière. Je propose que nous prenions une décision au sujet de la participation accrue de la société civile aux travaux de la Conférence. À l'issue des consultations que j'ai menées sur cette question, il semble que les délégations n'y voient pas d'objection. Si vous le voulez bien, je vais maintenant donner lecture des éléments de cette proposition:

1. Les organisations non gouvernementales (ONG) pourront continuer d'assister aux séances plénières officielles de la Conférence depuis la galerie réservée au public.
2. Les ONG seront autorisées, sur demande, à recevoir les documents officiels des séances plénières de la Conférence.
3. Les ONG seront autorisées à distribuer des communications écrites deux fois par session annuelle, à leurs frais et à l'extérieur de la salle de conférence, aux membres de la Conférence.
4. Une fois son programme de travail adopté, la Conférence réservera aux ONG une séance plénière informelle par session annuelle, pendant laquelle ces dernières pourront faire des interventions.
5. Seules les ONG dont les activités ont un rapport avec les travaux de la Conférence seront autorisées à prendre la parole. Par conséquent, une procédure de sélection sera mise en place pour examiner les demandes des ONG souhaitant prendre la parole. Ces demandes seront adressées à la présidence par l'intermédiaire du secrétariat de la Conférence. Elles seront examinées au cours des consultations présidentielles et par la suite en séance plénière officielle.

Le secrétariat distribuera le texte de cette proposition. Puis-je considérer que cette proposition concernant le renforcement de la participation de la société civile aux travaux de la Conférence est acceptable pour les membres de la Conférence et peut être adoptée?

Il en a été ainsi décidé.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): En ce qui concerne la procédure de sélection des ONG qui seront invitées à prendre la parole, il est entendu que la Conférence adoptera la décision finale en séance plénière, tout comme elle le fait d'autres décisions qui lui sont soumises par consensus.

J'ai la ferme conviction que nous pourrions aujourd'hui régler encore une autre question de la plus grande importance pour la Conférence. Je crois savoir que l'idée de prendre une décision à ce sujet est largement appuyée. Il me faut toutefois encore quelques instants pour conclure mes consultations, aussi je suggère que nous suspendions la séance pour une quinzaine de minutes.

Avec votre accord, je vais suspendre la séance.

La séance est suspendue à 12 h 10; elle est reprise à 12 h 35.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je vous invite à reprendre nos travaux. J'aimerais vous faire part de quelques observations concernant la question que j'ai soulevée avant de suspendre la séance. Il s'agit des séances plénières informelles.

En dépit de mes efforts, il n'a pas été possible de parvenir à un accord ce matin sur ce point et j'ai donc l'intention de tenir une nouvelle séance demain. Je pense que, dans l'intervalle, les délégations qui éprouvent encore des difficultés à cet égard disposeront du temps nécessaire pour des consultations. J'aurai ainsi moi-même le temps de rencontrer les uns et les autres, afin que nous ayons, demain, une idée plus précise de la situation. Comme je l'ai déjà fait observer, j'ai le sentiment que nous sommes proches du but et j'espère que nous pourrons régler les derniers détails et adopter ainsi cette décision. Je pense aussi que j'aurai ainsi la possibilité, en ma qualité de Présidente, de m'entretenir avec les délégations qui ne sont pas encore entièrement d'accord, de clarifier tous points qu'elles soulèveraient et de voir si je peux dissiper suffisamment leurs inquiétudes pour leur permettre d'accepter la décision. Par conséquent, nous tiendrons une séance plénière demain à 15 heures. Je pense que cela nous laisse suffisamment de temps. Si demain à 15 heures, nous ne sommes pas encore parvenus à un accord, j'estimerai avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir en ce sens.

Pour ce qui est de notre décision concernant la société civile, je voudrais m'assurer que nous sommes bien d'accord sur la nature des documents de la Conférence qui seront communiqués aux organisations à leur demande. J'ai toujours cru comprendre que les documents auxquels cette décision se réfère sont ceux distribués en séance plénière sous la cote CD, à l'exclusion de tous autres textes – textes évolutifs, textes de négociation ou projets informels – soumis à la Conférence.

Puisqu'il nous reste quelques minutes et que je ne sais pas de combien de temps nous aurons besoin demain pour adopter, je l'espère, cette décision, j'aimerais faire mes observations finales dès maintenant.

Qu'il me soit permis, en premier lieu, d'exprimer ma profonde gratitude à tous les membres de la Conférence pour le soutien et l'encouragement qu'ils m'ont apportés et la compréhension et la souplesse dont ils ont fait preuve. Cela a été un grand privilège pour moi que de présider les travaux de cette auguste assemblée et un honneur pour mon pays, qui a eu le courage, il y a longtemps, de comprendre à quel point l'appartenance à une instance multilatérale aussi importante était déterminante.

Il existe un proverbe chinois qui, à mon avis, résume fort bien les efforts que nous avons déployés depuis le début de cette année: un long voyage commence toujours par un petit pas. Je pense que nous avons fait ce petit pas et commencé ainsi notre voyage. Je suis convaincue que la Conférence du désarmement ne peut désormais qu'aller de l'avant.

Dans ma déclaration liminaire, j'avais clairement souligné qu'un accord sur notre programme de travail était le défi le plus important que nous devons relever et qu'il en allait de notre responsabilité collective. J'espère qu'un accord concernant la tenue de séances plénières informelles facilitera une décision en ce sens. Les séances plénières informelles, qui sont prévues au paragraphe 22 de notre Règlement intérieur, peuvent être un moyen efficace de renforcer la confiance et de mieux comprendre certaines questions et points de vue. Elles nous permettront

(La Présidente)

également d'utiliser au mieux le temps qui nous est imparti ainsi que les services mis à notre disposition. Lorsque – et vous noterez que je n'ai pas dit «si» – nous entamerons nos séances plénières informelles, je demanderai instamment à toutes les délégations de garder à l'esprit cette idée de William Lynch: Le meilleur moyen de protéger nos espoirs est, à mon avis, de pouvoir cerner les sujets de désespoir, les reconnaître et les affronter directement, non pas avec l'énergie du désespoir, mais dans le but, au contraire, de les empêcher de contaminer les domaines du possible.

J'aimerais, en conclusion, remercier l'Ambassadrice du Japon, M^{me} Kuniko Inoguchi, qui m'a précédée à ce poste, pour les efforts inlassables qu'elle a déployés et qui, en grande partie, nous ont permis d'arriver là où nous en sommes aujourd'hui. Je me dois aussi de reconnaître le travail réalisé par les précédents Présidents, concernant les deux questions qui nous occupent aujourd'hui. Sur la question de la participation de la société civile à nos travaux, j'aimerais tout particulièrement reconnaître l'excellent travail effectué par l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Prasad Kariyawasam, l'Ambassadrice d'Irlande, M^{me} Mary Whelan, et l'Ambassadeur d'Israël, M. Yaakov Levy. Je tiens également à exprimer ma gratitude aux coordonnateurs régionaux qui ont fait de ce mandat un moment heureux et enrichissant. Je remercie également le secrétariat, M. Sergei Ordzhonikidze, M. Enrique Román-Morey, M. Jerzy Zaleski, M. Valère Mantels et leurs collaborateurs, qui n'ont pas ménagé leur temps pour m'offrir conseils et orientations. Je voudrais également remercier les interprètes qui ont œuvré patiemment en coulisse, mais dont la voix nous est maintenant familière. Je vous remercie de votre attention. Si personne ne demande la parole, je vais lever la séance.

On me demande également de vous rappeler que la prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu demain, vendredi 13 février, à 15 heures, dans cette même salle du Conseil.

La séance est levée à 12 h 45.
